



ENTE BILATERALE AGRICOLO TERRITORIALE DI TRAPANI

ENTE BILATERALE AGRICOLO TERRITORIALE DI TRAPANI

## LIVRET D'INFORMATION ET DE FORMATION

# “ RISQUES DE TRAVAIL ET MESURES PRÉVENTIVES POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS ”

### RÉCOLTE DES OLIVES DES OLIVES - FERME -



FERME \_\_\_\_\_  
Numero de téléphone \_\_\_\_\_  
En cas d'urgence, contactez \_\_\_\_\_  
Au numéro suivant \_\_\_\_\_



**CISL**  
FEDERAZIONE AGRICOLA ALIMENTARE  
AMBIENTALE INDUSTRIALE ITALIANA



**PUBLICATION RÉALISÉE PAR:**

**EBAT TRAPANI – ORGANISATION BILATÉRALE AGRICOLES TERRITORIALE DE TRAPANI**

26, Carré Falcone et Borsellino (Arcades de Quartier)

91100 Trapani (TP)

Email: [info@ebattrapani.it](mailto:info@ebattrapani.it) – Téléphone/Fax: 0923 333853

**Auteur:**

**M. Pietro Agola (Docteur en techniques de prévention dans l'Environnement et sur le Lieu de travail)**

93, Dei Mille Rue

91021 Campobello di Mazara (TP)

Email: [agolagroupsrls@gmail.com](mailto:agolagroupsrls@gmail.com) – Numéro de téléphone: 348 7732080

**Traducteur francophone:**

**Mme Angela Acquaviva (Traductrice francophone régulièrement inscrite au registre des interprètes et traducteurs du Tribunal de Palerme - Diplômée en langues et littératures étrangères à l'Université de Palerme)**

8G, Fondo Chiusa Grande Rue

90146 Palerme

Email : [angyacquav@yahoo.it](mailto:angyacquav@yahoo.it) - Téléphone: 339 7156586

Il n'y a pas de travail aussi simple qui ne puisse pas être mal fait.

Arthur Bloch, La loi de Perrussel dans le troisième livre de Murphy,  
1982

## Table de matières

CARNET DES RISQUES DE TRAVAIL ET MESURES PRÉVENTIVES POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
LA GESTION DES URGENCES .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION À PRENDRE PAR L'AGRICULTEUR ET LES TRAVAILLEURS DANS LEUR TRAVAIL .....	8
CADRE SOMMAIRE DES PROCESSUS MENÉS DANS UNE FERME SPÉCIALISÉE EN FRUITS HUILEUX .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
ÉVALUATION DES RISQUES DES ACTIVITÉS DE TRAVAIL LIÉES À LA PHASE DE CUEILLETTE .....	12
PHASE 1.5 : CUEILLETTE .....	12
MESURES ET INSTRUCTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION POUR LES EMPLOYÉS ....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
MESURES DE PROTECTION .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
MESURES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES POUR LA PRÉVENTION ET LE CONFINEMENT DE LA DIFFUSION DU COVID-19 .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
CONCLUSIONS .....	21
Pièce jointe n. 1: Organigramme de sécurité de l'organisation .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Pièce jointe n. 2: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES ET MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION – PHASE DE RÉCOLTE .....	23

## CARNET DES RISQUES DE TRAVAIL ET MESURES PRÉVENTIVES POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS

### CHAMPS D'APPLICATION

Travailleurs agricoles avec des tâches génériques et simples qui ne nécessitent pas d'exigences professionnelles spécifiques et qui travaillent au sein de la FERME pendant pas plus de 50 jours ouvrables par an.

### OBJECTIF

La brochure est utilisée comme outil d'information pour les travailleurs bénéficiaires des mesures de simplification prévues par le Décret Interministériel du 27 mars 2013, conformément à l'art. 3 "que les exigences en matière d'information et de formation, limitations aux travailleurs identifiées par le présent décret, sont considérées comme remplies par la remise au travailleur de documents spécifiques certifiés par l'ASL ou par des organismes bilatéraux et par les organismes paritaires du secteur agricole et la coopération au niveau national ou territorial.

## L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE

### L'EMPLOYEUR DOIT:

- évaluer tous les risques pour la santé et la sécurité;
- élaborer le DER (Documents d'Evaluation des Risques);
- informer et former les travailleurs;
- superviser les travailleurs, dans les cas prévus à l'article 41;
- gérer les urgences;
- assurer l'exercice de la représentation des salariés.

Pour remplir ces obligations il doit, après consultation du DST (délégué à la sécurité des travailleurs):

- désigner le Responsable du Service de Prévention et de Protection (RSPP) et les employés du service lui-même;
- nommer le Médecin Compétent, dans les cas prévus;
- désigner des travailleurs chargés de la gestion des urgences.

## LE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES RISQUES, LE GESTIONNAIRE ET LES EMPLOYÉS

Le service de prévention et de protection de l'entreprise est utilisé par l' E.(employeur) pour:

- identifier et évaluer les risques et les mesures de sécurité;
- le traitement des mesures de prévention et de protection et les systèmes de contrôle de ces mesures;
- l'élaboration de procédures de sécurité pour les différentes activités de l'entreprise;
- la proposition de programmes d'information et de formation des travailleurs;
- fournir des informations aux travailleurs.

## ÉVALUATION DES RISQUES ET DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES (DER)

L'employeur doit procéder à une évaluation de tous les risques pour la santé et la sécurité. Cette activité doit être réalisée en collaboration avec le RSPP et avec le médecin compétent, il doit également consulter le DST à l'avance.

Les risques doivent également être inclus dans cette évaluation :

- liés au stress lié au travail;

- concernant les travailleuses enceintes;
- liés aux différences entre les sexes, l'âge, l'origine d'autres pays;

- liés au type spécifique de contrat par lequel l'œuvre est rendue.

L'évaluation suit le traitement du DER qui doit être conservé dans l'unité de production à laquelle l'évaluation se réfère et peut être conservé sur support d'information.

Le processus d'évaluation des risques est divisé en 3 phases:

1. **RECENSEMENT DES RISQUES** : Il consiste à identifier toutes les conditions présentes dans l'activité de travail qui peuvent potentiellement nuire à la santé des travailleurs en raison d'accidents ou de maladies professionnelles.
2. **ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE**: elle consiste à évaluer les dangers identifiés d'un point de vue qualitatif et quantitatif, en se référant, si possible, à des valeurs seuils fixées par la loi ou par des recommandations de bonne technique, afin d'identifier les situations à risques qui nécessitent une évaluation approfondie.
3. **ÉVALUATION APPROFONDIE**: elle consiste en une analyse détaillée des risques identifiés afin de déterminer les mesures préventives mises en place ou à adopter pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et les obligations légales qui en découlent.

## LA GESTION DES URGENCES

L'employeur doit gérer les situations d'urgence, à savoir les premiers secours, la lutte contre l'incendie, l'évacuation des travailleurs, les cas de danger grave et immédiat.

### PROCÉDURES D'URGENCE

#### TÂCHES ET PROCÉDURES GÉNÉRALES

En cas d'urgence (incendie, accident, calamité), le travailleur doit appeler l'officier d'urgence qui s'activera selon les indications ci-dessous. Ce n'est qu'en l'absence du responsable des urgences que le travailleur peut activer la procédure ci-dessous.

#### APPEL À L'AIDE EXTÉRIEURE

##### En cas d'incendie

- Appelez les SAPEURS-POMPIERS en composant le 115.
- Répondez calmement aux questions du pompier qui vous demandera: **adresse et téléphone de l'entreprise, informations sur l'incendie.**
- N'interrompez pas la communication tant que l'opérateur n'a pas décidé.
- Attendez l'aide extérieure en dehors de l'entreprise

##### En cas d'accident ou de maladie

- Appelez l'AIDE PUBLIQUE en composant le numéro de téléphone 118.
- Répondez calmement aux questions de l'opérateur qui vous demandera: **nom et prénom, adresse, no. numéro de téléphone et itinéraire possible pour s'y rendre, type d'accident: brève description de la situation, nombre de blessés, etc..**
- Quand l'appel est terminé, laissez le téléphone libre: il peut être nécessaire de vous rappeler.

#### RÈGLES DE COMPORTEMENT

- Suivez les conseils de l'opérateur du Centre d'Opérations 118.
- Observez bien ce qui se passe afin de le signaler.
- Faites attention à toutes les sources de danger (risque d'incendie, etc.).
- Encouragez et rassurez le patient.
- Envoyez, si nécessaire, une personne pour attendre l'ambulance dans un endroit facilement identifiable.

## DEVOIRS DE PREMIERS SECOURS

Dans l'entreprise, conformément à l'article 45, paragraphes 1 et 2 du décret-loi 81/08, il y a les dispositifs médicaux nécessaires pour prodiguer les premiers soins aux travailleurs blessés ou affectés par une maladie soudaine. Ces aides sont contenues dans une Trousse de Premiers Soins.

### CONTENU DU MÉDICAMENT PRÉSENT

- Gants stériles jetables (2 paires).
- Flacon de 125 ml de solution d'iode cutanée à 10% d'iodopovidone (1).
- Flacon de 250 ml de sérum physiologique (chlorure de sodium à 0,9%) (1).
- Compresse de gaze stérile 18 x 40 en sachets simples (1).
- 10 x 10 compresses de gaze stérile en sachets individuels (3).
- Brucelles stériles jetables (1).
- Pack de coton (1).
- Patchs prêts à l'emploi de différentes tailles (1).
- Rouleau de plâtre de 2,5 cm de hauteur (1).
- Rouleau de bandage ourlé 10 cm (1).
- Une paire de ciseaux (1).
- Un garrot (1).
- Pack de glace prêt à l'emploi (1).
- Sacs jetables pour la collecte des déchets médicaux (1).
- Instructions sur la façon d'utiliser les appareils susmentionnés et de fournir les premiers soins en attendant le service d'urgence.



### OBLIGATIONS DES TRAVAILLEURS

Chaque travailleur doit prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité et de celles des autres personnes présentes sur le lieu de travail, sur lesquelles les effets de ses actions ou omissions se répercutent, conformément à sa formation, aux instructions et aux moyens fournis par l'employeur.

Les travailleurs devront surtout:

- a) contribuer, avec l'employeur, les gestionnaires et les superviseurs, au respect des obligations prévues pour protéger la santé et la sécurité au travail;
- b) observer les dispositions et instructions données par l'employeur, les gestionnaires et les superviseurs, aux fins de la protection collective et individuelle;
- c) utiliser correctement l'équipement de travail, les substances et préparations dangereuses, les moyens de transport et les dispositifs de sécurité;
- d) utiliser correctement les dispositifs de protection mis à leur disposition;
- e) signaler immédiatement à l'employeur, au gestionnaire ou au responsable les déficiences des moyens et dispositifs visés aux lettres c) et d), ainsi que les éventuelles conditions dangereuses dont ils ont connaissance, en prenant des mesures directes, en cas d'urgence, dans le cadre de ses propres compétences et possibilités et sans préjudice de l'obligation visée à la lettre f) pour éliminer ou réduire les situations de danger grave et imminent, en donnant un avis au représentant des travailleurs pour la sécurité;
- f) ne pas retirer ou modifier les dispositifs de sécurité ou de signalisation ou de contrôle sans autorisation;
- g) ne pas effectuer d'opérations ou de manœuvres de leur propre initiative qui ne relèvent pas de leur compétence ou qui pourraient compromettre leur propre sécurité ou celle des autres travailleurs;
- h) participer aux programmes de formation et d'éducation organisés par l'employeur;
- i) subir les contrôles de santé prévus par le présent décret législatif ou ordonnés par le médecin compétent.

## PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION À PRENDRE PAR L'AGRICULTEUR ET LES TRAVAILLEURS DANS LEUR TRAVAIL

### INFORMATION ET FORMATION

Pour chaque équipement de travail mis à disposition, les travailleurs en charge de l'utilisation disposent de toutes les informations et formations nécessaires et reçoivent une formation adéquate en matière de sécurité concernant:

- les conditions d'utilisation de l'équipement;
- les situations anormales prévisibles.

Pour les équipements qui nécessitent, eu égard à leurs risques, des connaissances et des responsabilités particulières, une formation adéquate et spécifique est dispensée, de manière à permettre l'utilisation de l'équipement de manière appropriée et sûre, également en relation avec les risques pouvant être causés à d'autres personnes.

### AGENTS ATMOSPHERIQUES

Une exposition prolongée au soleil et à la chaleur peut provoquer des effets qui peuvent varier d'un simple malaise à des formes même graves telles que «coup de chaleur» et «coup de soleil».

### RISQUE



Le temps et le climat

Les signes avant-coureurs sont: manque de force, maux de tête, nausées, crampes musculaires, vertiges. Si elles sont négligées, elles peuvent entraîner une perte de conscience et des dommages encore plus graves.

### MESURES DE SÉCURITÉ

- Portez des vêtements couvrants
- Buvez de petites gorgées d'eau non gelée à intervalles fréquents pour éviter la déshydratation.

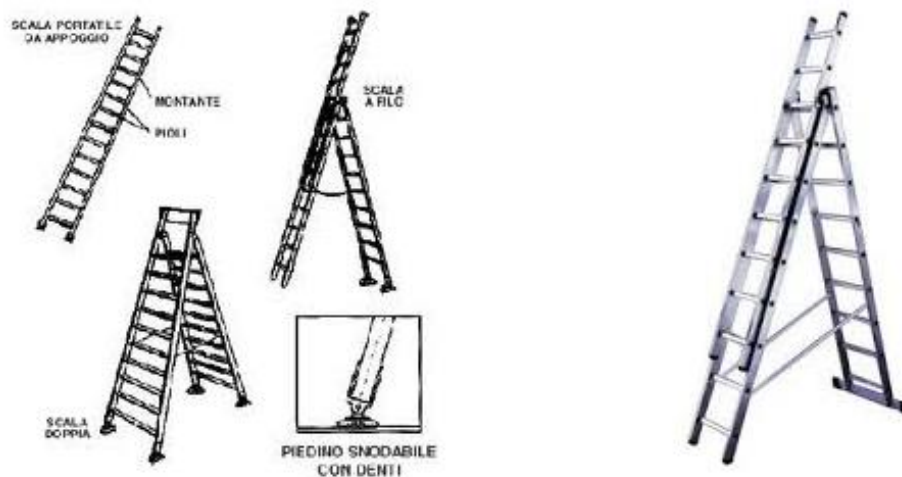
### ESCALIER DE SOUTIEN PORTABLE

Les chutes de l'échelle sont une cause fréquente d'accidents en agriculture, avec des conséquences pouvant aller de la simple luxation, à la fracture, à la paralysie ou à la mort.

Ces équipements, couramment utilisés, doivent non seulement être construits et réparés conformément aux critères de sécurité, mais doivent également être utilisés correctement.

Les principaux types utilisés comprennent une configuration d'escalier simple, avec des éléments greffés ou doubles, tandis que les matériaux de fabrication varient du bois à l'aluminium en passant par les matières plastiques.





1. Scala portatile da appoggio con montante e pioli: **Échelle de support portable avec poteau et échelons**
2. Scala a pilo: **Échelle à barreaux**
3. Scala doppia: **Échelle double**
4. Piedino snodabile con denti: **Pied articulé avec dents**

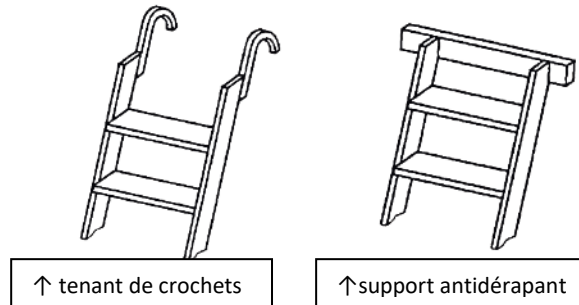
### RISQUE

- ❖ Chute de l'échelle due à l'oscillation du corps de l'opérateur;
- ❖ Chute de l'échelle puisqu'elle n'est pas ancrée pendant l'utilisation;
- ❖ Chute due à la rupture ou à la détérioration des éléments composant l'échelle;
- ❖ Renversement.

### MESURES DE SÉCURITÉ

- ❖ Fixer l'échelle à l'arbre sur un support stable et résistant, au point le plus proche où l'opérateur interviendra, afin d'éviter les oscillations latérales du corps;
- ❖ Assurer l'entretien périodique des escaliers, afin de maintenir le bon état de conservation des éléments.

ÉVALUATION D'OBJET	MESURES CORRECTIVES
<b>Glissement du pied</b>	Des dispositifs antidérapants doivent être présents aux extrémités inférieures ou aux pointes pour être enfoncés dans le sol
<b>Stabilité verticales et longueur</b>	Des dispositifs, des crochets de retenue ou contraints aux extrémités supérieures doivent être présents. En cas de manque de poignées pour l'utilisateur, l'échelle doit être d'une hauteur telle qu'elle dépasse suffisamment du niveau d'accès
<b>Echelons</b>	Dans les escaliers en bois, les échelons doivent être fixés aux montants par emboîtement. Chevilles antidérapantes à emboîtement, complétées par des soudures ou des rivets pour les escaliers métalliques



L'utilisation d'échelles à trois troncs représente une plus grande mesure de sécurité que les échelles en bois traditionnelles, car elle élimine:

- ✓ la nécessité de le souvenir
- ✓ l'obstacle constitué par les montants supérieurs



**EN CAS D'ENTRETIEN REMPLACER L'ÉLÉMENT D'ESCALIER ET NE PAS PROCÉDER À UNE RÉPARATION**

**Équipement de protection individuelle (E.P.I.):**



### RÉCOLTEURS ÉLECTRIQUES

La récolteuse d'olives électrique est un appareil qui facilite la récolte des olives tout en respectant l'environnement. La forme et le mouvement des dents du râteau sont conçus pour réduire le risque d'endommager la plante par des coups violents. Les fruits tomberont à la suite du passage entre les dents du râteau. La tête de l'appareil est située à l'extrémité de la tige télescopique pour permettre aux dents d'atteindre les branches de l'arbre pour récolter les fruits. Le mât télescopique est équipé d'une butée de verrouillage.

## PROCÉDURES DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ

### AVANT UTILISATION

Avant d'utiliser l'appareil pour la première fois:

- Familiarisez-vous avec la machine, ses commandes et leurs fonctions
- Vérifiez que les symboles d'avertissement sont clairement visibles
- Vérifiez que tous les composants de l'appareil sont intacts et non endommagés.

### LIEN

**L'appareil doit uniquement être connecté à une batterie 12V avec les bornes positionnées à l'extrémité du câble.**

Comment connecter les terminaux:

- Connectez la borne noire à la partie de la batterie qui correspond au symbole “-”.
- Connectez la borne rouge à la partie de la batterie qui correspond au symbole “+”.

Remarque: Ne connectez pas les bornes à un générateur, à une batterie de voiture, à une machine agricole ou à toute autre machine pouvant avoir des surtensions susceptibles d'endommager l'appareil.

Évitez tout contact avec de l'eau ou d'autres liquides.

## UTILISATION DE L'APPAREIL

L'appareil est allumé à l'aide de l'interrupteur situé sur la poignée.

Une fois l'appareil démarré, déplacez le râteau dans les branches. Portez une attention particulière aux branches chargées par une quantité excessive d'olives. Tenez fermement l'appareil des deux mains. L'opérateur doit adopter une position ferme et équilibrée. Ne touchez jamais les pièces mobiles lorsque l'appareil est en marche ou connecté à la batterie. Pour éteindre l'appareil, placez simplement l'interrupteur dans la position opposée. Lorsque l'appareil n'est pas utilisé immédiatement, il est important de l'éteindre et de le ranger en position horizontale pour s'assurer qu'il ne tombe pas et ne soit pas endommagé.

## CONTRÔLES PÉRIODIQUES À EFFECTUER:

1. Les vérifications du râteau de l'appareil doivent être effectuées une fois par mois.
2. Les pièces mécaniques de l'appareil doivent être vérifiées avant chaque utilisation car les conditions atmosphériques (telles que l'humidité) et les impuretés présentes dans l'air (telles que la poussière) pourraient provoquer son blocage.

En cas d'utilisation très fréquente, il est nécessaire d'augmenter le nombre de contrôles de maintenance effectués sur l'appareil. Avant d'effectuer toute procédure de maintenance, assurez-vous que l'interrupteur est réglé sur Off et que les bornes sont déconnectées de la batterie.

## NETTOYAGE ET LUBRIFICATION

L'appareil doit être nettoyé après chaque utilisation pour éviter l'accumulation de particules solides susceptibles de bloquer les pièces mécaniques. Il est important que les symboles d'avertissement sur l'appareil soient clairement visibles. Il est nécessaire de lubrifier systématiquement et périodiquement les pièces suivantes de l'appareil: Les pistons internes (à l'intérieur du râteau). Les dents internes et les pièces mobiles à l'intérieur du râteau. Il est nécessaire que l'utilisateur ait lu et se soit familiarisé avec ce manuel avant d'utiliser l'appareil pour une utilisation correcte et sûre.

## MOUVEMENT MANUELLE DES CHARGES

Lorsque nous parlons de manutention manuelle de charges, nous nous référons à toutes ces opérations de transport ou de support d'une charge par un ou plusieurs travailleurs, y compris les actions de levage, de dépôt, de poussée, de traction, de transport, de déplacement ou de déplacement d'une charge, qui, en raison de leurs caractéristiques ou du fait de conditions ergonomiques défavorables, ils impliquent des risques de pathologies dues à des surcharges biomécaniques (pathologies des structures ostéoarticulaires, du muscle tendineux et du nerf vasculaire), notamment lombaire.

COMMENT SOULEVER UN POIDS PAS PLIER LE DOS	
<b>NON</b> <b>Ne</b> pliez pas le dos en gardant les jambes droites	<b>OUI</b> Pliez vos genoux Gardez votre dos droit
SE RAPPROCHER LE PLUS POSSIBLE	
<b>NON</b> <b>Ne</b> vous étirez pas les bras Ne pliez pas le dos	<b>OUI</b> Assurez-vous que votre centre de gravité est aussi proche que possible au-dessus de celui de la charge
NE FAIRE PAS TOURNER VOTRE TORS	
<b>NON</b> Si la charge est augmentée, vous devez faire des mouvements pas seulement faire tourner votre tors	<b>OUI</b> Bougez tout votre corps en bougeant vos pieds



**RISQUE**

- ❖ Blessures de la colonne vertébrale dorso-lombaire dues à des charges trop lourdes ou mal déplacées

**MESURES DE SÉCURITÉ**

- ❖ Réduisez le poids des charges à transporter
- ❖ Saisissez fermement la charge à soulever et à transporter
- ❖ Fléchissez vos jambes lors du levage
- ❖ Demandez l'aide d'autres personnes ou utilisez un équipement spécifique pour les charges lourdes ou encombrantes

POUR RÉDUIRE LE RISQUE DÉTECTÉ PAR L'EMPLOYEUR, IL DOIT ADOPTER DES MESURES PRÉVENTIVES TECHNIQUES, ORGANISATIONNELLES ET PROCÉDURALES QUI LE RÉDUISENT AU MINIMUM:

- Réduire les rythmes de travail
- Instaurer des pauses compensatoires
- Former pour informer et former les travailleurs

## CADRE SOMMAIRE DES PROCESSUS MENÉS DANS UNE FERME SPÉCIALISÉE EN FRUITS HUILEUX

### ACTIVITÉS ET PHASES DE TRAVAIL

Le tableau suivant présente les processus couverts par le Document d'Evaluation des risques d'entreprise, divisés en ACTIVITÉS et PHASES DE TRAVAIL

ACTIVITÉS/PHASES	DESCRIPTION
<b>ACTIVITÉS 1</b>	<b>CULTURE D'ARBRES SPÉCIALISÉS (FRUITS HUILÉS)</b>
Phase 1	PRÉPARATION DU SOL
Phase 2	ENGRAISSEMENT
Phase 3	COUPE DES ARBRES ET ÉLAGAGE PLANTE D'ARBRE
Phase 4	TRAITEMENT AUX PESTICIDES
<b>Phase 5</b>	<b>CUEILLETTE</b>

### ÉVALUATION DES RISQUES DES ACTIVITÉS DE TRAVAIL LIÉES À LA PHASE DE CUEILLETTE

#### PHASE 1.5 : CUEILLETTE

La phase de travail de la récolte dépend de la taille des arbres et de la quantité de produit présente sur la plante.

Les ouvriers déposent les fruits dans les caisses de collecte qui sont ensuite placées sur le wagon ou la remorque reliée au wagon lui-même pour être déchargées définitivement en fin de rang.

En particulier, plusieurs méthodes de collecte manuelle peuvent être distinguées:

- **pour peigner**: les branches des arbres sont "peignées" avec de gros râpeaux; cette opération détermine le détachement des drupes et de certaines feuilles mais n'affecte pas la structure de l'arbre. Pour faciliter

la collecte des olives tombées, des feuilles sont placées sous les arbres;

- **décourageant**: il consiste à frapper les branches des arbres à l'aide de récolteuses électriques;
- **Brûlure manuelle**: c'est une excellente méthode de récolte car, en cueillant les olives à la main, vous pouvez trier les meilleures et préserver leur intégrité. De toute évidence, il s'agit d'une technique peu pratique dans les grandes productions, en raison de coûts de main-d'œuvre non viables. La combustion est plutôt très courante à la maison, où elle permet d'obtenir des produits de qualité supérieure.

Il y a ensuite d'autres opérations complémentaires à la collecte comme le chargement, le déchargement et le transport de conteneurs pleins et vides.

RISQUES	FACTEURS AFFECTANT LE RISQUE	DOMMAGES
<b>Chute d'en haut</b>	Travaux à l'échelle	Fractures et traumatismes
<b>Risque physique</b>	Travaux et postures incorrects	Dommmages au système ostéoarticulaire
<b>Risque de coupure</b>	Peignes manuels	Coupures, blessures et piqûres
<b>Risque d'impact</b>	Bosses avec des branches	Blessures, blessures aux yeux
<b>Risque de bruit et de vibration</b>	Utilisation de récolteuses d'olives Utilisation de moyens mécaniques	Vibrations (inconfort, stress, fatigue, dommages aux systèmes musculo-squelettique et neurovasculaire)
<b>Risque mécanique</b>	Utilisation de tracteurs et d'outils connectés Enchevêtrement	Traumatisme, blessure Investissement
<b>Risque chimique</b>	Utilisation de lubrifiants et de carburants	Intoxications, dermatite

## MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION ET INSTRUCTIONS POUR LES EMPLOYÉS

En plus des mesures générales de prévention contre les risques identifiés ci-dessus (rapportées dans le rapport introductif), les mesures de prévention et de protection suivantes sont appliquées:

- évaluer la nature et les conditions du terrain
- vérifier la cohérence du sol pour un bon support de l'échelle
- vérifier au préalable les conditions structurelles de l'échelle
- ancrer l'échelle au plan d'étage
- en cas de supports dangereux, utiliser une planche de stabilisation sur laquelle reposer les montants
- ne pas grimper sur l'installation dans des conditions dangereuses
- préférer l'utilisation d'escaliers avec marquage CE
- utiliser des formes de reproduction qui maintiennent le feuillage de la plante bas
- fonctionner toujours dans des conditions de bonne stabilité et d'équilibre, en faisant attention aux autres opérateurs présents
- vérifier au préalable l'état de maintenance de l'équipement

- ranger les peignes dans le porte-outil à insérer dans la courroie et ne pas les abandonner ni les placer dans des endroits surélevés d'où ils pourraient tomber
- procédez prudemment, en prenant soin de déplacer les branches
- effectuer un entretien précis avec le remplacement des pièces d'usure (tracteurs, remorques etc.)
- adapter les protections des pièces de transmission de mouvement
- vérifier l'intégrité des protections de couplage

Page 13

## LIVRET D'INFORMATION- AGRICULTURE DANS LA SÉCURITÉ

- maintenir des distances adéquates des bords et des pentes
- faire des pauses
- positionner le tracteur aussi loin que possible des opérateurs avec une moissonneuse
- suivre les instructions du fabricant pour les machines et / ou outils utilisés

### MESURES DE PROTECTION

- Ceintures de sécurité du véhicule
- Gants contre les risques mécaniques
- Chaussures de sécurité
- Réglages antidérapants des étapes de montée et de descente du véhicule
- Utilisation de sièges rembourrés
- Lunettes de protection
- Cache-oreilles / inserts
- Système de retenue d'échelle (longe de sécurité)

### ILLUSTRATION DE L'UTILISATION CORRECTE DU COUSSIN AVEC DES DISPOSITIFS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ADÉQUATS (D.P.I.)



#### MAUVAISE utilisation de l'équipement

Activité réalisée sans l'utilisation du D.P.I. (Dispositif de Protection Individuelle)

#### Utilisation CORRECTE de l'équipement



Activité réalisée avec l'utilisation du D.P.I. (Dispositif de Protection Individuelle):

- Gants contre les risques mécaniques
- Lunettes de protection
- Inserts contre le bruit
- Chaussures de sécurité

**ILLUSTRATION DE LA BONNE CONDUITE DE LA RÉCOLTE MANUELLE DES OLIVES AVEC DES DISPOSITIFS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ADÉQUATS (D.P.I.)**



**Activité réalisée sans l'utilisation du D.P.I. (Dispositif de protection individuelle)**



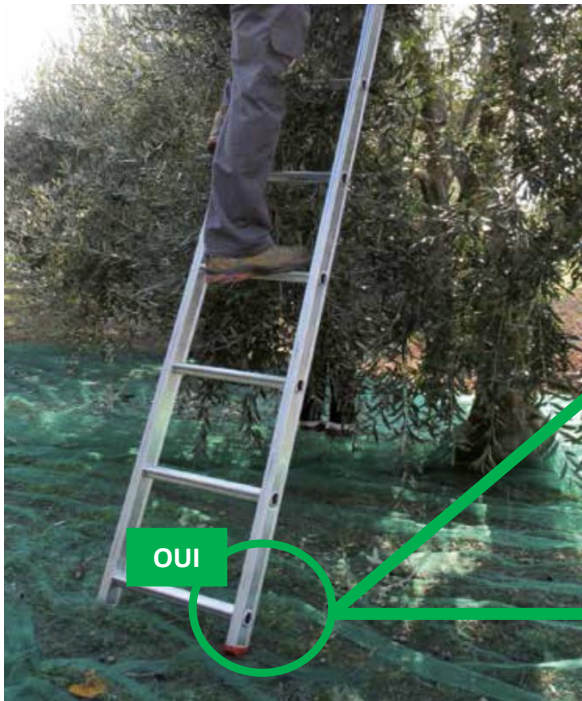
**Activité réalisée  
sans l'utilisation du  
D.P.I. (Dispositif de  
protection  
individuelle)**

Page 15

LIVRET D'INFORMATION- AGRICULTURE  
DANS LA SÉCURITÉ

**CONDUITE CORRECTE DE LA TÂCHE AVEC UN ÉQUIPEMENT ADÉQUAT ET DES  
EQUIPEMENTS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION (E.P.I.)**

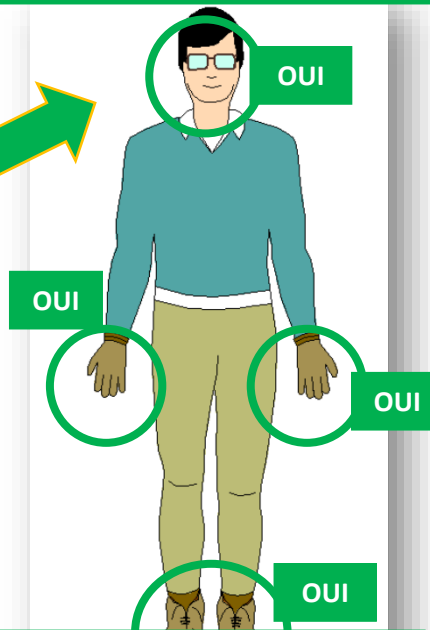




**D.P.I. POUR LE TRAVAILLEUR DE CUEILLETTE**



Système de retenue d'escalier (longe de sécurité)



Activité réalisée avec l'utilisation du E.P.I. (Dispositif de Protection Individuelle):

- Gants contre les risques mécaniques
- Lunettes de protection
- Chaussures de sécurité

## MESURES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES ENTREPRISES AGRICOLES POUR LA PRÉVENTION ET LE CONFINEMENT DE LA DIFFUSION DU COVID-19

### PRÉMISSSE

La Société a décidé de prendre des mesures spécifiques visant à:

- Prévenir le risque de contagion pour les travailleurs et toutes les personnes présentes dans l'entreprise;

## b) Prenez des mesures rapides en cas d'infection.

Chacun doit scrupuleusement suivre les recommandations du ministère de la Santé.



Figura 1- (\*) Raccomandazioni del Ministero della salute

Fig.1.Recommandations du Ministère de la Santé

## INFORMATION

### Obligation de rester à la maison en cas de fièvre supérieure à 37,5°

Il est rappelé à TOUS les travailleurs qu'en cas de fièvre avec une température supérieure à 37,5 ° C ou d'autres symptômes de grippe, il N'EST PAS autorisé à se rendre au travail.

En particulier:

- Chaque travailleur doit également prendre conscience et accepter l'OBLIGATION de ne pas entrer ou rester dans l'entreprise et de le déclarer sans délai lorsque, même après son entrée, il existe des conditions dangereuses (symptômes de grippe, température ou contact avec des personnes positives au virus au cours des 14 derniers jours, etc.) pour lesquels les dispositions de l'Autorité exigent que le médecin de famille et l'Autorité sanitaire soient informés et restent à la maison:
  - Les travailleurs communiquent rapidement à l'employeur (également par le biais de systèmes informels tels que SMS / Whatsapp, etc.) sur l'existence des conditions dangereuses (symptômes de la grippe, température ou contact avec des personnes positives au cours des 14 derniers jours, etc.)

Dans cette situation, vous devez contacter votre médecin de famille et l'autorité sanitaire.

### Accès à l'entreprise avec mesure de la fièvre et gestion asymptomatique des travailleurs

Avant d'entrer sur le lieu de travail, le personnel peut être soumis à des contrôles de température corporelle. Si cette température est supérieure à 37,5 °, l'accès au lieu de travail ne sera pas autorisé. Les personnes dans cet état seront temporairement isolées et munies de masque; ceux-ci ne devraient pas aller aux salles d'urgences, mais doivent contacter leur médecin dès que possible et suivre ses instructions.

La détection en temps réel de la température corporelle constitue un traitement de données personnelles et doit donc se dérouler conformément aux réglementations en vigueur en matière de confidentialité actuelle. À cette fin, il est établi que:

- détecter la température et ne pas enregistrer les données d'achat. Il est possible d'identifier la partie

intéressée et d'enregistrer le dépassement du seuil de température uniquement s'il est nécessaire de documenter les raisons qui ont empêché l'accès aux locaux de l'entreprise;

Si cette température est supérieure à 37,5 °, l'accès au lieu de travail ne sera pas autorisé. Les personnes dans cet état seront temporairement isolées et munies de masques, elles n'auront pas à se rendre aux urgences, mais devront contacter leur propre médecin dès que possible et suivre ses instructions;

- Dans le cas où une personne présente dans l'entreprise développe de la fièvre et des symptômes d'infection respiratoire (comme du froid ou la toux), elle doit le déclarer immédiatement à l'Employeur ou à son délégué qui procède à la fourniture du masque chirurgical au travailleur s'il ne l'a pas porté, à son isolement et à informer immédiatement les Autorités Sanitaires compétentes (Office Provincial de la Santé - 112 - 800 45 87 87 ).

L'entrée dans l'entreprise de travailleurs ayant déjà été testés positifs pour l'infection au COVID 19 doit être précédée d'une communication préalable concernant la certification médicale qui prouve le "produit négatif" de l'écouvillon selon les procédures prévues et délivrées par le service de prévention territoriale compétence.

**Respectez en tout temps la distance de sécurité :**

Respectez en tout temps la distance de sécurité de 1 mètre. Le respect de la distance assure la bonne prévention. Dans ce cas, la distance représente une barrière d'amélioration par rapport à l'utilisation des masques. S'il est nécessaire de travailler en étroite collaboration, des masques et des gants doivent être utilisés.

## INSTRUCTIONS SUR LA MANIÈRE DE PORTER, UTILISER, ENLEVER ET ÉLIMINER CORRECTEMENT UN MASQUE JETABLE

Avant de mettre le masque, lavez-vous soigneusement les mains avec une solution à base d'alcool ou avec du savon et de l'eau



Couvrez le nez et la bouche en s'assurant que le masque adhère parfaitement au visage



Évitez de toucher le masque porté. Si vous le faites, lavez-vous les mains avec une solution à base d'alcool ou du savon et de l'eau

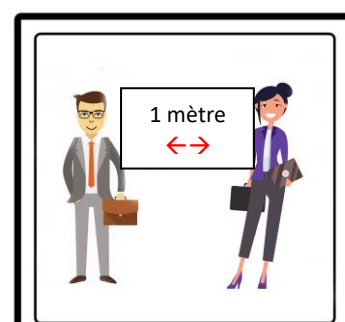


Remplacez le masque par un nouveau lorsqu'il est mouillé et ne réutilisez pas les masques jetables



Comment retirer le masque:

1. Retirez-le par derrière (ne touchez pas l'avant)
2. Jetez-le dans un récipient fermé
3. Lavez-vous bien les mains avec une solution à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon désinfectant



**RESPECTER LA DISTANCE INTERPERSONNELLE DE 1 METRE**



**INTERDICTION D'ATTOUPEMENT !**  
Les attroupements sont également interdits à l'extérieur et à l'extérieur des locaux de l'entreprise

### Lavage fréquent des mains

Lavez-vous les mains fréquemment. Le savon et l'eau fonctionnent bien. Il est également acceptable d'utiliser du gel alcoolisé.

Le savon et l'eau sont préférés.

**Comment se frizione le mani con la soluzione alcolica?**  
**USA LA SOLUZIONE ALCOLICA PER L'IGIENE DELLE MANI!**  
**LAVALE CON ACQUA E SAPONE SOLTANTO SE VISIBILMENTE SPORCHE!**

Durata dell'intera procedura: **20-30 secondi**

1a Versare nel palmo della mano una quantità di soluzione sufficiente per coprire tutta la superficie delle mani.

1b

2 frizionare le mani palmo contro palmo

3 il palmo destro sopra il dorso sinistro intrecciando le dita tra loro e viceversa

4 palmo contro palmo intrecciando le dita tra loro

5 dorso delle dita contro il palmo opposto tenendo le dita strette tra loro

6 frizione rotazionale del pollice sinistro stretto nel palmo destro e viceversa

7 frizione rotazionale, in avanti ed indietro con le dita della mano destra strette tra loro nel palmo sinistro e viceversa

8 ...una volta asciutte, le tue mani sono sicure.

WORLD ALLIANCE FOR PATIENT SAFETY WHO acknowledges the Hôpital Universitaire de Genève (HUG), in particular the members of the Infection Control Programme, for their active participation in developing this material. October 2006, version 1. All reasonable precautions have been taken by the World Health Organization to verify the information contained in this document. However, the published material is being distributed without warranty of any kind, either expressed or implied. The responsibility for the interpretation and use of the material lies with the reader. In no event shall the World Health Organization be liable for damages arising from its use.

**Comment se laver les mains avec de l'eau et du savon?**  
**LAVA LE MANI CON ACQUA E SAPONE, SOLTANTO SE VISIBILMENTE SPORCHE! ALTRIMENTI, SCEGLI LA SOLUZIONE ALCOLICA!**

Durata dell'intera procedura: **40-60 secondi**

0 Bagna le mani con l'acqua

1 applica una quantità di sapone sufficiente per coprire tutta la superficie delle mani

2 friziona le mani palmo contro palmo

3 il palmo destro sopra il dorso sinistro intrecciando le dita tra loro e viceversa

4 palmo contro palmo intrecciando le dita tra loro

5 dorso delle dita contro il palmo opposto tenendo le dita strette tra loro

6 frizione rotazionale del pollice sinistro stretto nel palmo destro e viceversa

7 frizione rotazionale, in avanti ed indietro con le dita della mano destra strette tra loro nel palmo sinistro e viceversa

8 Risciacqua le mani con l'acqua

9 asciuga accuratamente con una salvietta monouso

10 usa la salvietta per chiudere il rubinetto

11 ...una volta asciutte, le tue mani sono sicure.

WORLD ALLIANCE FOR PATIENT SAFETY WHO acknowledges the Hôpital Universitaire de Genève (HUG), in particular the members of the Infection Control Programme, for their active participation in developing this material. October 2006, version 1. All reasonable precautions have been taken by the World Health Organization to verify the information contained in this document. However, the published material is being distributed without warranty of any kind, either expressed or implied. The responsibility for the interpretation and use of the material lies with the reader. In no event shall the World Health Organization be liable for damages arising from its use.

**Comment se frotter les mains avec une solution d'alcool?**  
 Utilisez la solution alcoolisée d'hygiène des mains  
 Les laver à l'eau et au savon uniquement s'ils sont visiblement sales !  
 Durée de toute la procédure : 20/30 secondes

**Comment se laver les mains avec du savon et de l'eau?**  
 Lavez-vous les mains à l'eau et au savon, uniquement s'ils sont visiblement sales, sinon choisissez la solution alcoolisée  
 Durée de toute la procédure : 40/60 secondes

**Fig. 1a/1b** Verser dans la paume de la main une quantité de solution suffisante pour couvrir toute la surface des mains.

**Fig. 2** Frotter vos mains paume contre paume.

**Fig. 3** La paume droite sur la paume gauche entrelaçant les doigts entre eux et vice versa.

**Fig. 4** Paume contre paume entrelaçant les doigts entre eux

**Fig. 5** L'arrière des doigts contre la paume opposée, en gardant les doigts rapprochés

**Fig. 6** Embrayage de rotation du pouce gauche serré dans la paume droite et vice versa

**Fig. 7** La friction de rotation vers l'avant et vers l'arrière avec les doigts de la main droite maintenus ensemble dans la paume gauche et vice versa

**Fig. 8** ..une fois sec, vos mains sont en sécurité

**Fig. 0** Mouillez-vous les mains avec de l'eau

**Fig. 1** Appliquer suffisamment de savon pour couvrir toute la surface des mains

**Fig. 2** Frottez vos mains paume contre paume

**Fig. 3** La paume droite sur le dos gauche entrelaçant les doigts entre eux et vice versa

**Fig. 4** Paume contre paume entrelaçant les doigts entre eux

**Fig. 5** L'arrière des doigts contre la paume opposée, en gardant les doigts rapprochés

**Fig. 6** Embrayage de rotation du pouce gauche serré dans la paume droite et vice versa

**Fig. 7** La friction de rotation vers l'avant et vers l'arrière avec les doigts de la main droite maintenus ensemble dans la paume gauche et vice versa

**Fig. 8** Rincer avec l'eau

**Fig. 9** Bien sécher avec une serviette jetable

**Fig. 10** Utilisez le chiffon pour fermer le robinet

**Fig. 11** ..une fois sec, vos mains sont en sécurité

- a) Opérations mécanisées et manuelles sur le terrain: l'opérateur conduisant le tracteur doit être seul pendant toutes les phases. Si possible, évitez l'utilisation à grande échelle des machines de cabine, sinon assurez le nettoyage et la désinfection de la cabine et des surfaces de la machine.
- b) Activités de récolte manuelle, y compris en serre: pendant la récolte, assurez des distances de sécurité et équipez les travailleurs de masques, de gants jetables et de nettoyeurs pour les mains. À l'intérieur de la serre, assurez un échange d'air naturel adéquat.
- c) Activités de récolte mécanisées, repiquage et autres travaux en plein air ou en serre: si les machines nécessitent la présence de plusieurs opérateurs, il est nécessaire de garantir le respect des distances et d'équiper les travailleurs de masques et de gants. Seul le conducteur doit être présent sur le tracteur.

## **PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE, NETTOYAGE ET ASSAINISSEMENT**

L'employeur doit fournir ce qui est nécessaire pour assurer une bonne hygiène des mains.

- Pour les travaux sur les terres agricoles, c'est loin du siège social: eau transportée et contenue dans un réservoir / réservoir avec robinet, papier jetable, nettoyeur pour les mains et gel hydro-alcoolique.
- Effectuer le nettoyage quotidien et la désinfection périodique des pièces, des environnements, des postes de travail, des espaces communs, des équipements de travail (établis, boîtes, escaliers, couteaux etc ...) à l'aide d'hypochlorite de sodium (eau de javel), d'éthanol (alcool dénaturé) ou le peroxyde d'hydrogène (peroxyde d'hydrogène).
- Pour les outils manuels, il est conseillé d'éviter l'utilisation à grande échelle, il est donc conseillé que les outils manuels soient utilisés par le même personnel tout au long du quart de travail, en prenant soin de porter des gants appropriés. Lorsque cela n'est pas possible et qu'une utilisation partagée / proche est donc envisagée, les outils doivent être désinfectés avant d'être utilisés par d'autres travailleurs.
- En ce qui concerne les machines agricoles et les moyens de transport d'entreprise (tels que tracteurs agricoles, camionnettes, etc.), ils doivent être désinfectés, en particulier pour les pièces relatives au volant, à la boîte de vitesses, au frein à main, aux poignées, aux leviers de commande, etc.
- Toutes les opérations de nettoyage doivent être effectuées par du personnel équipé d'EPI (masques, gants jetables, et suivre les mesures indiquées pour l'élimination en toute sécurité des EPI).

Dans les opérations de nettoyage, de désinfection et de désinfection effectuées dans des environnements de travail où les sujets positifs au COVID-19 ne sont pas restés, et visant donc à prévenir la propagation de l'infection au COVID-19, les déchets produits tels que les chiffons, les éponges, le papier, les gants jetables, masques, etc. doivent de préférence être jetés dans le recyclage en tant que "déchets municipaux non triés (code CER 20.03.01)".

## **SURVEILLANCE DE LA SANTÉ**

- La surveillance de la santé doit continuer à respecter les mesures d'hygiène contenues dans les indications du Ministère de la Santé.
- La surveillance médicale périodique ne doit pas être interrompue, car elle représente une autre mesure préventive générale: à la fois parce qu'elle peut intercepter d'éventuels cas suspects et symptômes d'infection, et pour les informations et la formation que le médecin compétent peut fournir aux travailleurs afin d'éviter la propagation de l'infection.
- Le médecin compétent informe l'entreprise des situations de fragilité particulière et des pathologies actuelles ou antérieures des salariés et l'entreprise assure leur protection dans le respect de la vie privée.
- Il est recommandé que la surveillance de la santé accorde une attention particulière aux sujets fragiles également en fonction de l'âge.

Si un travailleur devait signaler une maladie, quels qu'en soient les symptômes, à moins que sa santé et sa sécurité ne soient menacées, il doit quitter son emploi par précaution et se rendre à son domicile; le travailleur doit être informé de la nécessité de contacter son médecin dans les plus brefs délais.

Si cela n'est pas possible, l'officier de premiers soins fournira l'appel d'urgence.

S'il est strictement nécessaire d'intervenir immédiatement sur le travailleur, le secouriste doit d'abord porter un masque, une visière et des gants, présents à l'intérieur de la trousse de premiers soins. Tous les appareils utilisés doivent ensuite être fermés dans un sac et jetés en tant que déchets dangereux spéciaux. Lors de l'intervention, seuls les sauveteurs doivent être présents en nombre strictement nécessaire à l'intervention. Une fois l'intervention terminée, les sauveteurs devront signaler tout contact avec le sujet éventuel et, sauf si cela est négatif, ils devront quitter le lieu de travail et rester en quarantaine pendant la période nécessaire.

### MISE À JOUR DU PROTOCOLE REGLEMENTAIRE

Un comité d'application et de vérification des règles du protocole réglementaire a été mis en place dans l'entreprise avec la participation des représentants des syndicats d'entreprise et du RTS.

Organigramme du comité:

RÔLES ET RÉALISATIONS	
EMPLOYEUR (E)	Conformément au RSPP, MC et RTS, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document
RESPONSABLE DU SERVICE PRÉVENTION ET PROTECTION (RSPP)	Conformément au E, MC et RTS, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document
REPRÉSENTANT DES TRAVAILLEURS EN SÉCURITÉ (RTS)	Conformément aux RSPP, MC et E, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document et les maintient suivies
MÉDECIN COMPÉTENT (MC)	Conformément aux RSPP, MC et RTS, il évalue les dispositions adoptées et mises en œuvre dans ce document et les surveille

## CONCLUSIONS

Ce document:

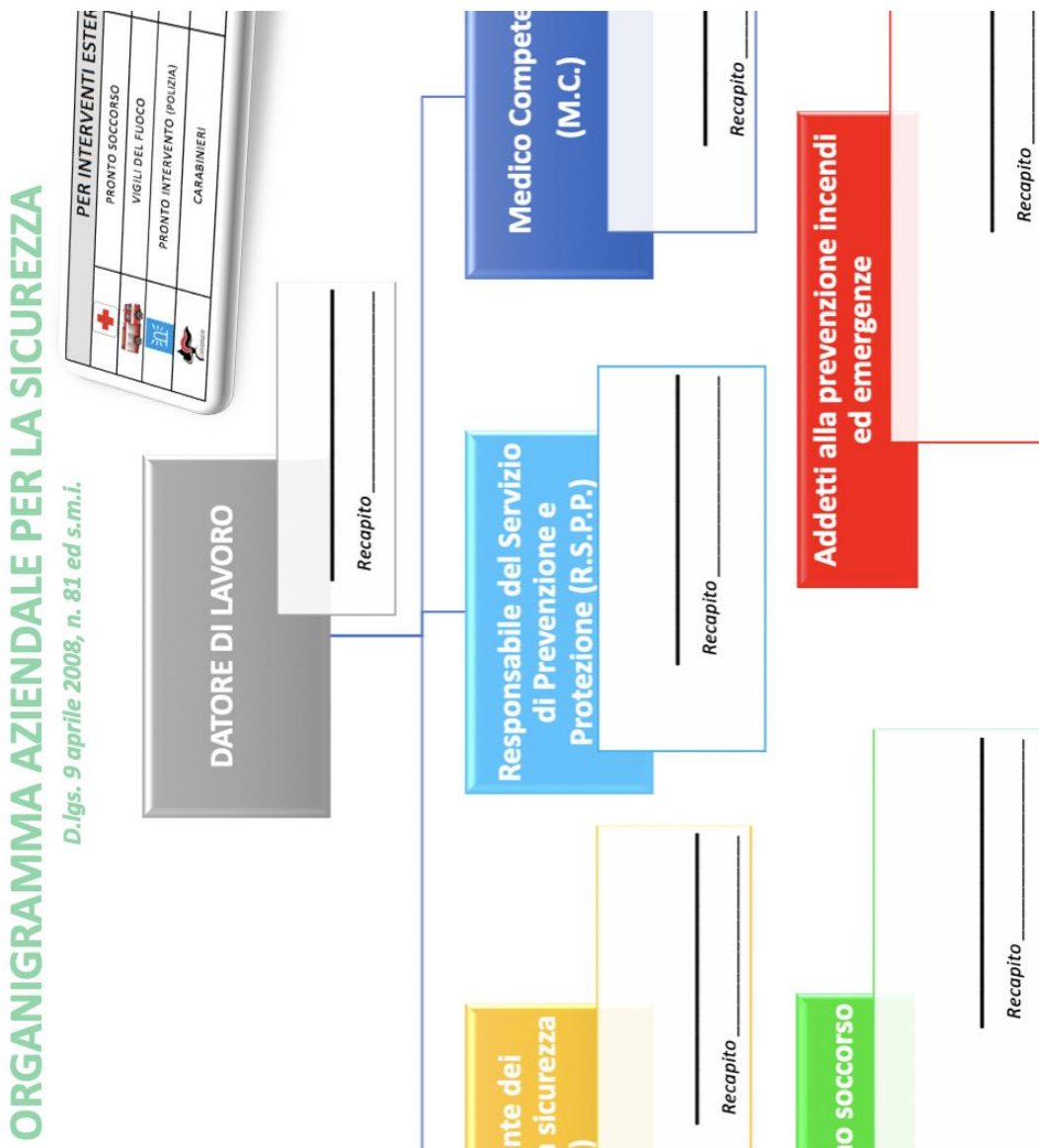
- a été établi conformément au:
  - Décret législatif 81/2008 et ses modifications ultérieures;
  - Décret interministériel du 27 mars 2013
- fait l'objet d'une mise à jour périodique en cas de changements importants qui auraient pu le faire surmonter.

Ce document a été préparé par l'Employeur, qui exerce également la fonction de Responsable du Service de Prévention et de Protection, avec la collaboration du Médecin Compétent, en ce qui concerne sa compétence, et l'implication préventive du Représentant des Travailleurs pour la Sécurité, pour les obligations d'information et de formation, limitées aux travailleurs identifiés par l'arrêté ministériel du 13 mars 2013, les considérant respectées par la remise de ce document certifié par l'organisme bilatéral et par les organismes paritaires du secteur agricole et de coopération au niveau national ou territorial, qui contient des indications appropriées pour fournir des connaissances pour l'identification, la réduction et la gestion des risques ainsi que pour le transfert de connaissances et de procédures utiles pour l'acquisition de compétences pour l'exécution en toute sécurité des tâches connexes dans l'entreprise et pour l'identification et l'élimination, ou la réduction et gestion des risques sur le lieu de travail.

Rôles	Noms	Signature
Employeur - E.		
Responsable du Service de Prévention et de Protection - R.S.P.P.		
Médecin Compétent - M.C.		
Représentant des travailleurs en sécurité- R.T.S.		

# EN CAS D'ANOMALIES, D'URGENCES, DE QUESTIONS CRITIQUES, CONTACTER LES NUMÉROS FOURNIS DANS LE TABLEAU SUIVANT

(\*Note du traducteur: traduction complète sur la page suivante)





# Pièce Jointe n° 1: Organigramme de sécurité de l'organisation

Décret Législatif, 9 avril 2008, no. 81 et amendements

## EN CAS D'ANOMALIES, D'URGENCES, DE PROBLÈMES CRITIQUES, CONTACTEZ LES NUMÉROS FOURNIS DANS LE TABLEAU SUIVANT

(\*Note du traducteur: traduction complète de la page précédente)

↓ POUR INTERVENTIONS EXTÉRIEURES ↓

✓ Salle d'Urgence	→	118
✓ Sapeurs Pompiers	→	115
✓ Intervention d'Urgence(Police)	→	113
✓ Carabinieri	→	112

Employeur

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Représentant des Travailleurs  
pour la Sécurité (R.T.S.)

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Responsable du Service de  
Prévention et de Protection  
(R.S.P.P.)

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Médecin Compétent  
(M.C.)

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Officiers de premiers soins

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Agents de prévention des  
incendies et des urgences

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

## Pièce Jointe n° 2: PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES ET MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

### **AVANT L'ACTIVITÉ:**

- a) D'accord avec l'EMPLOYEUR [M./MME \_\_\_\_\_] horaires et méthodes de travail
- b) Identifier les premiers secours et les points de gestion des urgences
- c) Respecter la limite de vitesse dans les zones d'accès et dans les zones de chargement / déchargement (5 KM / h)

### **PENDANT L'ACTIVITÉ:**

- a) Faites très attention aux trous, dépressions, pentes sur le terrain
- b) Ne pas effectuer d'opérations sauf accord avec l'EMPLOYEUR [M./MME \_\_\_\_\_]
- c) Ne pas utiliser de support pour les travaux en hauteur (boîtes utilisées comme escaliers)
- d) Ne pas courir ni sauter avec l'équipement de travail à la main
- e) Interdiction d'utiliser des machines ou des équipements de terrain sauf autorisation de l'EMPLOYEUR [M./MME \_\_\_\_\_]
- f) En cas d'urgence, contactez le responsable de la gestion des urgences (premiers secours et prévention des incendies) [l'EMPLOYEUR [M./MME \_\_\_\_\_]]
- g) Ayez toujours des vêtements appropriés et utilisez TOUJOURS l'équipement de protection individuelle (E.P.I.) distribué et identifié pendant la phase d'évaluation des risques
- h) En cas de température élevée, hydratez-vous constamment, diminuez les rythmes de travail et augmentez le nombre de pauses (éventuellement dans les zones ombragées), concentrez les opérations les plus pénibles (Chargement, déchargement et manutention des charges) aux heures les plus fraîches du journée
- i) INTERDICTION de consommer de l'alcool et des drogues pendant les heures de travail (met votre propre sécurité et celle d'autrui en danger)

### **À LA FIN DE L'ACTIVITÉ:**

- a) Signaler toute anomalie à L'EMPLOYEUR [M./MME \_\_\_\_\_] ne prenez aucune mesure sauf autorisation

***BON***

***TRAVAIL!***